Démarche : DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA

FONCTION DE DIRECTEUR AU TITRE D'UN DES TROIS ACCUEILS COLLECTIFS ÉDUCATIFS DE MINEURS (ACEM) LIMITÉS EN EFFECTIF,

ET/OU EN DURÉE, ET/OU EN ÂGES

Organisme : Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sports

(SDJES)

Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Benerimation	
Forme juridique	

Formulaire

Cette dérogation s'adresse exclusivement aux Organisateurs du Bas-Rhin (67), ayant donc leur siège social dans ce département.

La demande de dérogation doit être exprimée par l'organisateur-déclarant de l'accueil pour lequel une dérogation de direction est demandée. Selon la fiche organisateur de la Téléprocédure de déclaration des Accueils de Mineurs (TAM), l'organisateur peut être (3 possibilités) : soit son représentant légal, soit le "déclarant", soit le "correspondant".

La demande de dérogation relative à cette fonction de directeur, s'applique seulement à une partie des ACEM déclarés, c'est-à-dire des accueils caractérisés par un petit effectif de mineurs et limités dans le temps. Il s'agit de 3 ACEM, tous limités à un effectif d'au plus 50 mineurs, à savoir :

- Séjours de Vacances (SV) d'une durée de moins de 21 jours et pour des mineurs âgés de six ans et plus.
- Accueils de Loisirs (AL) (*) d'une durée inférieure ou égale à 80 jours. (*) : les AL périscolaires sont ainsi exclus car ils sont supérieurs en durée à 80 jours de fonctionnement.
- Accueil de Scoutisme (AS) pour des mineurs âgés de plus de six ans.

De plus, cette demande n'est recevable qu'en cas de difficulté manifeste de recrutement d'un directeur d'accueil.

Textes de référence :

- Les articles 1 et 2 de l'Arrêté du 13 février 2007 relatif aux seuils mentionnés aux articles R.227-14, R.227-17 et R.227-18 du code de l'action sociale et des familles.
- L'article 1 de l'Arrêté du 21 mai 2007 relatif aux conditions d'encadrement des accueils de scoutisme.

La demande de dérogation se présente en trois parties. Elles correspondent aux trois catégories de conditions auxquelles la dérogation est subordonnée :

- Conditions liées à l'accueil dont la direction est l'objet de la demande de dérogation,
- Conditions liées au contexte de cet accueil,
- Conditions liées à la personne, à qui l'organisateur veut confier la direction de l'accueil.

CONDITION RELATIVES A LA DEMANDE DE DEROGATION

Je suis ORGANISATEUR et j'ai pris connaissance des conditions et je m'engage à les respecter, c'est-à-dire:

- Je fais cette demande en cohérence avec la Fiche Organisateur de la télédéclaration de mon organisme et donc, selon les 3 rubriques de cette fiche, je suis, soit son représentant légal, soit le "déclarant", soit le "correspondant", à confirmer au cours de la saisie de la demande.

- Ma demande de dérogation intervient en référence à une déclaration dont la Fiche Initiale (FI) a été déposée dans l'application GAM/TAM.

Je m'assure du caractère complet et conforme de cette FI de déclaration.

- Ma demande de dérogation intervient au plus tard 15 jours avant le 1er jour de l'accueil tel que déclaré (Séjour de Vacances), ou, pour les Accueils de Loisirs Extrascolaire, 15 jours avant le 1er jour de la période de vacances, ou, pour les Accueils de Scoutisme, 15 jours avant le début du trimestre ou le début de la période de vacances scolaires.
- Ma demande de dérogation intervient donc alors que la FI de déclaration est déjà déposée. J'anticipe sur le dépôt de la Fiche Complémentaire (FC) de déclaration, en amont du délai ultime de 8 jours avant le début de l'accueil. Je finalise celle-ci. Je m'assure de son caractère complet et conforme (la qualification du directeur pour lequel je fais cette demande, ne sera donc pas suffisante : cette qualification devra pourtant être indiquée). « L' Alerte » produite sur la téléprocédure (TAM), par cette situation, n'est pas « bloquante » ; vous devez alors, forcer l'enregistrement en cliquant sur le bouton « enregistrer » inclue dans ce pavé « Alerte ».
- ra

– Une réponse positive sera limitée, dans le respect des textes, à une période définie au cas par cas, et qui ne pourra excéder la durée de l'accueil.
Cochez la mention applicable Oui
Non
CONDITIONS LIÉES À L'ACCUEIL DONT LA DIRECTION EST L'OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION
Effectif d'au plus cinquante mineurs Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Type accueil Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Séjours de Vacances (SV) d'une durée de moins de 21 jours et pour des mineurs âgés de six ans et plus. Accueils de Loisirs (AL) (*) d'une durée inférieure ou égale à 80 jours. (*) : les AL périscolaires sont ainsi exclus car ils sont supérieurs en durée à 80 jours de fonctionnement. Accueil de Scoutisme (AS) pour des mineurs âgés de plus de six ans.
Numéro de l'accueil exemple : 0670258SV000218
Organisateur tél qu'indiqué sur la Fiche Organisateur
Dénomination de l'accueil
Adresse

DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR AU T	ITF
Code Postal	
Ville	
Organisateur représenté par : soit son représentant légal, soit le déclarant des accueils, soit son correspondant Voir ma fiche organisateur sur TAM	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Le représentant légal	
Le déclarant	
Le correspondant	
Mon nom	
Mon prénom	
L'adresse de l'accueil exemple : 11 rue des coquelicots 67000 STRASBOURG	
La période Sélectionnez la période concernée par la demande de dérogation	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Toussaint	
□ Noël	
☐ Hiver	
☐ Printemps	
☐ Juillet	
☐ Août	
Éventuelle période consécutive Sélectionnez l'éventuelle autre période consécutive concernée par la demande de dérogation exemple : la demande porte sur la période juillet et août	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Toussaint	
□ Noël	
Hiver	
☐ Printemps	
☐ Juillet	
☐ Août	

DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR AU 1
Date de début souhaitée de la dérogation
Date de fin souhaitée de la dérogation
DIFFICULTÉS MANIFESTES DE RECRUTEMENT
Exprimez les modalités infructueuses du recrutement mis en oeuvre, telles qu'elles se sont déroulées
CONDITIONS LIÉES À LA PERSONNE, à qui l'organisateur veut confier la direction de l'accueil (choisir une des 2 situations proposées)
Civilité Mme
Nom de Naissance Nom de la personne faisant l'objet de la demande de dérogation
Éventuel nom d'usage
Prénom Prénom de la personne faisant l'objet de la demande de dérogation
Date de naissance
Lieu de Naissance
Soit, SITUATION 1, c'est à dire celle réunissant les 3 conditions suivantes : âge, diplôme, expériences d'animation 1 - Âgé(e) de vingt et un ans au moins, à la date de l'accueil Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
2 - Justifiant d'expériences significatives d'animation en ACEM : au minimum, 28 jours d'activités dont, au moins 14 jours en accueil déclaré. Cochez la mention applicable Oui
□ Non

3 - Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ou de l'un des diplômes, titres ou certificats de qualification reconnus pour animer dans les ACEM (article 2 de l'arrêté du 9 février 2007) Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Diplôme Cochez la mention applicable, une seule valeur possible BAFA
Autre diplôme mentionnés sur l'arrêté du 9 février 2007
Si vous avez selectionné "Autre diplôme" veuillez indiquer le SIGLE exemple BPJEPS
Date d'obtention du diplôme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre le diplôme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif d'expériences composé de :
- pour la partie en ACEM = la copie des fiches complémentaires de déclaration ; - autre animations = attestation(s) des employeurs
1 - Âgé(e) de vingt et un ans au moins, à la date de l'accueil Cochez la mention applicable Oui
Non
2 - Justifiant d'expériences significatives d'animation en ACEM : au minimum, 28 jours d'activités dont, au moins 14 jours en accueil déclaré. Cochez la mention applicable Oui
Non
3 - Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ou de l'un des diplômes, titres ou certificats de qualification reconnus pour animer dans les ACEM (article 2 de l'arrêté du 9 février 2007) Cochez la mention applicable Oui
Non
Diplôme
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible BAFA
Autre diplôme mentionnés sur l'arrêté du 9 février 2007

Si vous avez selectionné "Autre diplôme" veuillez indiquer le SIGLE exemple BPJEPS
Date d'obtention du diplôme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre le diplôme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif d'expériences composé de :
- pour la partie en ACEM = la copie des fiches complémentaires de déclaration ; - autre animations = attestation(s) des employeurs
1 - Âgé(e) de vingt et un ans au moins, à la date de l'accueil Cochez la mention applicable Oui
Non
2 - Justifiant d'expériences significatives d'animation en ACEM : au minimum, 28 jours d'activités dont, au moins 1 jours en accueil déclaré. Cochez la mention applicable Oui
Non
3 - Titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ou de l'un des diplômes, titres ou certificats qualification reconnus pour animer dans les ACEM (article 2 de l'arrêté du 9 février 2007) Cochez la mention applicable Oui
Non
Diplôme Cochez la mention applicable, une seule valeur possible BAFA
Autre diplôme mentionnés sur l'arrêté du 9 février 2007
Si vous avez selectionné "Autre diplôme" veuillez indiquer le SIGLE exemple BPJEPS
Date d'obtention du diplôme
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Joindre le diplême

DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE À L'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTEUR AU TITE Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif d'expériences composé de :
- pour la partie en ACEM = la copie des fiches complémentaires de déclaration ; - autre animations = attestation(s) des employeurs
Soit, SITUATION 2, c'est-à-dire, celle d'une bonne adéquation entre l'objet particulier de l'accueil, et l'experience et les compétences de la personne bénéficiaire de la dérogation demandée (par exemple : accueil de loisirs en japonais dirigé par une personne bilingue) L'accueil
Son objet particulier, sa dominante (en terme d'activité et/ou en terme de public), etc : à exprimer :
La personne bénéficiaire de la dérogation demandée : 2 conditions :
1 - son expérience Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif d'expérience (attestations d'employeurs)
2 - et ses compétences techniques et pédagogique qui peuvent seules répondre à l'objet particulier de l'accueil Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif de compétences
L'accueil
Son objet particulier, sa dominante (en terme d'activité et/ou en terme de public), etc : à exprimer :
La personne bénéficiaire de la dérogation demandée : 2 conditions :
1 - son expérience Cochez la mention applicable ☐ Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif de compétences
L'accueil
Son objet particulier, sa dominante (en terme d'activité et/ou en terme de public), etc : à exprimer :
La personne bénéficiaire de la dérogation demandée : 2 conditions :
1- son expérience Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif d'expérience (attestations d'employeurs)
2 - et ses compétences techniques et pédagogique qui peuvent seules répondre à l'objet particulier de l'accueil Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre un justificatif de compétences
Je m'assure avoir déposé les 2 pièces correspondant à l'une des 2 situations que j'ai sélectionée. Cochez la mention applicable Oui
Non
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire Cochez la mention applicable Oui
□ Non